

A l'œuvre!

Autor(en): **Duvanel, J.-Cl.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **31 (1960)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A l'œuvre !

Le monde est en pleine évolution, si ce n'est en pleine ébullition.

Les incidences des grands mouvements qui se dessinent dans le monde sont multiples sur le plan national comme sur le plan jurassien.

Pour transmettre la consigne aux différents commandants d'unités et pour demander aux soldats de conserver foi et courage et de rester unis, le général, le 25 juillet 1940, avait réuni un Rapport d'armée dans le berceau de la Confédération, au Rütli, orné de légendes chevaleresques.

Dans le cadre de l'ADIJ, qui se doit d'attirer l'attention de tous les Jurassiens et de leur demander de ne pas assister passivement aux tracasseries entre les groupements économiques qui s'affrontent en Europe, il est bon également de retourner aux sources, c'est-à-dire à l'article 2 des statuts qui définit parfaitement le but de notre Chambre d'économie et d'utilité du Jura bernois.

Son but, précise cet article 2, est de défendre les intérêts du Jura en groupant les communes, les associations, les entreprises et les personnes s'intéressant à la prospérité et au développement de la région, dans tous les domaines de la vie culturelle et économique (industrie, commerce, agriculture, sylviculture, transports et voies de communications, tourisme, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation, etc.).

L'objectif, encore que très vaste, est clair. Mais, pour l'atteindre, l'ADIJ doit pouvoir compter sur l'appui de tous ses membres qui forment le peuple du Jura.

Il importe, maintenant, de se mettre à l'œuvre. C'est à quoi sont fermement décidés le comité directeur, le comité central et les commissions de l'ADIJ.

C'est pourquoi, dans les prochains numéros de ce bulletin, nous mettrons l'accent sur la mission dévolue à l'ADIJ, qui consiste à travailler au développement du pays jurassien, à son aménagement parfois. Car les problèmes sont nombreux : le développement industriel, la rationalisation des voies de communication, l'épuration des eaux, l'urbanisme, la protection de la nature et des sites, les recherches scientifiques en liaison avec l'économie, le perfectionnement de nos institutions sociales.

Certes, il n'existe pas de solution-miracle. Et la logique veut qu'on empoigne les problèmes les uns après les autres. Mais on pourra mettre les bouchées doubles si l'on est assez nombreux et si les bonnes volontés sont assez agissantes.

Le nouveau président de l'ADIJ a mis chacun, avec clairvoyance, en face de ses responsabilités quand, inaugurant le mandat présidentiel que venait de lui confier l'assemblée générale de l'ADIJ, il a lancé un appel à l'union de tous les Jurassiens.

Lorsque cette union, que l'ADIJ veut contribuer à sceller, sera réalisée, alors le Jura jouera le rôle qui lui est dû dans la conduite des affaires publiques, fidèle au respect de ses traditions et de sa culture.

J.-Cl. DUVANEL